

**Département de l'Aude**  
**Commune de Saint-Hilaire**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 JUILLET 2021**

Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3  
Nombre d'absents excusés : 1  
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LAZARO Pascal, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mmes et M. HOYOS Pierre, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, OCANA Joffrey

**ETAIT ABSENT** :

**DATE DE LA CONVOCATION** : 25 juillet 2021

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Mohamed OUBALKASSAM est désigné à cette fonction qu'il accepte.

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité

**1. Décisions prises par M. le Maire – article L.2122.22 du CGCT**

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris les décisions suivantes :

- le 8 juillet 2021 : la commune confie à l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE les études géotechniques dans le cadre du projet d'aménagements des abords de l'abbaye. Le montant de cette mission, comme présentée sur le devis, s'élève à 9 459.60 € TTC

- le 29 juin 2021 : la commune confie à LOGIQ Système la prestation de suivi et de maintenance des logiciels de la bibliothèque pour une durée d'un an, tacitement reconductible chaque année, pour un montant annuel de 151.32 € HT

- le 6 juillet 2021 : tarification des vins historiques du Domaine de Cardona comme suit :

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix vente boutique TTC
Vin rouge MORETUM	10,50 €	20 %	15,00 €
HYPOCRAS	9,80 €	20 %	14,00 €
HYDROMEL	10,50 €	20 %	15,00 €

- le 6 juillet 2021 : la commune confie à la société AXE JOUET la fourniture de jeux en bois qui seront vendus à la boutique de l'abbaye, pour un montant sur devis de 186.50 € HT

**Le Conseil Municipal prend acte de cette décision**

*Arrivée en séance de Mme Jacinthe JEAN*

**2. Remboursement des frais avancés par Madame Katia Renaud**

Madame Katia RENAUD quitte la salle

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a été nécessaire d'équiper l'école d'étagères. Ce matériel étant indisponible auprès des fournisseurs de la collectivité, Madame Katia RENAUD en a fait l'acquisition directe dans le magasin IKEA et a réglé la facture qui s'élève à la somme de 132 € (justificatif présenté)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer afin de rembourser à Madame RENAUD des frais engagés

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le remboursement de MADAME Katia Renaud et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

**3. Décision modificative n°3 au budget principal de la Commune**

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget principal de la Commune :

**Section investissement - dépenses**

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM2
2315-117 - escalier accès abbaye	0	+ 3 800.00
		<b>3 800.00</b>

**Section investissement - recettes**

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM2
1641-117- escalier accès abbaye	0	+ 3800.00
		<b>3 800.00</b>

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 au budget principal de la Commune et autorise le Maire à signer tous documents afférents**

**4. Un été / 100 spectacles**

Mme Nathalie AVILA sort de la salle

Monsieur Pascal Lazaro rappelle que ce dispositif a déjà eu lieu l'année dernière afin d'animer la journée des associations. L'objectif de ce dispositif est de soutenir, après la crise du COVID 19, le spectacle vivant audois tout en permettant aux collectivités de profiter d'animations ou spectacles à des coûts très avantageux, les dépenses de fonctionnement étant subventionnées à hauteur de 75 %.

La Commune participe à cette opération afin de proposer un spectacle via le Comité des Fêtes lors de leur journée associative du 14 août 2021. La représentation retenue est Le Magicien des Couleurs.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'organisation de la manifestation dans le cadre du dispositif un été/100 spectacles et autorise le Maire à signer tous documents afférents**

**5. Questions diverses**

- Comités des Fêtes : Les 14 et 15 août auront lieu deux jours de fêtes à Saint-Hilaire. Au programme, samedi manifestations sportives (rugby, pétanque) et culturelles (le magicien des couleurs) puis repas et bandas. Dimanche marché de créateurs avec restauration sur place. Les pass sanitaires seront contrôlés directement par le Comité des Fêtes, ce ne sera pas à la charge de la Mairie.

- EPHAD : un cahier des charges sera réalisé pour les prochaines démolition afin de mieux cibler les matériaux à récupérer.

- Travaux : la réhabilitation des chemins démarrera à l'automne, le diagnostic des réseaux de la cour de l'école est en cours de réalisation

- ATSEM : une nouvelle ATSEM intègrera l'équipe pédagogique de l'école dès la rentrée de septembre (madame Aurore GUIRAUD).

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt heures quinze

Vu pour être publié le deux août  
deux mille vingt et un et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

